

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.12.2020	9h08	20.219	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Niels Rosselet-Christ
Titre : Une réouverture des bars au cas par cas ?
Contenu : Dans le cadre de la réouverture imminente des restaurants, le Conseil d'État peut-il aussi envisager une réouverture des bars globale ou au cas par cas, en tenant compte des spécificités des établissements concernés et en proposant un concept d'hygiène ?
Développement : Les restaurants vont rouvrir et nous ne pouvons que nous en réjouir. Toutefois, les bars et autres établissements similaires resteront fermés. S'il est compréhensible de ne pas céder à la précipitation dans le contexte actuel, la réouverture telle qu'annoncée suscite déjà son lot d'incompréhensions. Le facteur « alcool » semble être au centre du débat. Dès lors, les bars ne pourront pas rouvrir. Pourtant, certains restaurants revêtant aussi une casquette de bar (ou similaire) pourront ouvrir et l'apéro pourra y être pris. Peut-on vraiment prétendre que ces établissements seront moins risqués que les bars ? Nous invitons le Conseil d'État à étudier la situation au cas par cas pour les bars et similaires et à envisager leur réouverture en même temps que les restaurants du canton ; une idée serait de les soumettre à un plan d'hygiène au même titre que les restaurants (par exemple, pas de consommation debout, mais uniquement assise) avec une heure de fermeture avancée.
Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :